

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 22 novembre 2013 à 18h35, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 15 novembre 2013.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HIEBEL Gilbert, HABERMACHER Nicole, IFFRIG Bertrand, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, SCHWARTZ Norbert, SCHWEINBERG Nadine, WENDLING Anne-Marie, PERRIN Ambroise, WECKER Elisabeth, BODOT Didier, KANY Nicolas, FISCHER Weronika, KELLER Martial, KELLER Hervé, CAN Veysel, FISCHER Etienne, HUCK Jean-Claude, WENNER Sylvie, BERTRAND Pierre, BRUNNER Marguerite, SCHWEINBERG Dominique, KANY Roland, PFEFFER Denise

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

M. MIKAIL Izzat qui a donné procuration à M. BODOT Didier
Mme KLIEWER Annette qui a donné procuration à M. PIQUARD Jean-Louis

Etait excusé :

M. MEYER Claude

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Mme Nicole HABERMARCHER, Adjointe au Maire, est désignée comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture les 26/11/2013, 27/11/2013, 05/12/2013 et publiées par affichage le 03/12/2013.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (les points suivants sont complétés : 8. Emprunts 2013 - budgets annexes - suite à la consultation de différents organismes bancaires, 9. Vente d'un terrain de construction (lotissement GUMBERLE - 1ère tranche) et 10. Vente d'une parcelle (lotissement GUMBERLE - 1ère tranche) - suite à la réception du PVA provisoire, 12. Attribution du marché relatif à la fourniture de gaz - suite à la commission d'appel d'offres. Le point 3. Motion de soutien aux salariés de l'entreprise BÜRSTNER est rajouté à l'ordre du jour.)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2013
2. MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS DE L'ENTREPRISE BÜRSTNER
3. MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA SOUS-PRÉFECTURE À WISSEMBOURG
4. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 4.1. REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG
 - 4.2. ASSOCIATION EX NIHILLO
5. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE - BUDGET VILLE
6. GESTION DES CREDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CREDITS DE PAIEMENT – RECTIFICATION APRES DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 (BUDGET VILLE)
7. EMPRUNTS 2013 – BUDGET VILLE
8. EMPRUNTS 2013 - BUDGETS ANNEXES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

- 8.1. BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE
 - 8.1.1. PROROGATION D'UN PRÊT
 - 8.1.2. EMPRUNT
- 8.2. BUDGET ZA PÉPINIÈRE – PROROGATION D'UN PRÊT
- 8.3. BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL
 - 8.3.1. PROROGATION D'UN PRÊT
 - 8.3.2. EMPRUNT
- 8.4. BUDGET ALLÉE DES PEUPLIERS TRANCHE 2 – EMPRUNT
- 8.5. BUDGET LOTISSEMENT DES QUATRE VENTS - EMPRUNT
9. VENTE D'UN TERRAIN DE CONSTRUCTION (LOTISSEMENT GUMBERLE - 1ère TRANCHE)
10. VENTE D'UNE PARCELLE (LOTISSEMENT GUMBERLE - 1ère TRANCHE)
11. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE DES EAUX / SCI LE DOMAINE DES VIGNES (ANCIEN LEP)
12. ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE GAZ
13. TRAVAUX DE DÉPOLLUTION D'UN TERRAIN SITUÉ ROUTE DE SCHWEIGEN
14. DEBARDAGE ALTERNATIF EN FORET COMMUNALE (CONTRAT NATURA 2000)
15. CREATIONS DE POSTE
16. ENQUÊTE PUBLIQUE: DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR PAR EXTENSION D'UNE ACTIVITÉ EXISTANTE À SCHLEITHAL
17. DIVERS

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2013

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 6 novembre 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS DE L'ENTREPRISE BÜRSTNER

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- exprime sa vive émotion après l'annonce de la suppression de 208 postes par l'entreprise Bürstner,
- se déclare totalement solidaire des salariés et de leurs familles touchés par la restructuration de l'entreprise,
- mandate M. le Maire à l'effet de rencontrer les salariés de l'entreprise afin de leur exprimer de vive voix la solidarité et le soutien du Conseil Municipal,
- sera attentif au respect par l'entreprise des droits sociaux de chacun des salariés concernés,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

- demande à l'entreprise mais aussi aux services de l'Etat que toutes les aides et tous les moyens soient mis en oeuvre pour que chaque salarié dispose des moyens nécessaires à sa réorientation ou la construction de son nouvel avenir professionnel.

3. MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA SOUS-PRÉFECTURE À WISSEMBOURG

Le Ministre de l'Intérieur, M. Manuel VALLS a demandé aux préfets des régions Alsace et Lorraine d'expérimenter une méthodologie de rénovation de la carte des sous-préfectures. Cette expérimentation est conduite dans les deux départements alsaciens et en Moselle. Les préfets devront faire des propositions afin que la carte des sous-préfectures puisse être ajustée au 1^{er} janvier 2015.

Déjà, sur un total de 342 arrondissements et 238 sous-préfectures, il n'y a eu que deux cas de jumelage de postes territoriaux sous l'autorité d'un seul sous-préfet, pour les arrondissements de Bellac et de Rochechouart depuis 2010, pour les arrondissements d'Haguenau et de Wissembourg depuis septembre 2011.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents une motion pour rappeler son attachement au maintien en notre Ville, chef lieu d'arrondissement, d'une sous-préfecture.

La présence quotidienne des services de la sous préfecture demeure fondamentale et indispensable pour l'appui au conseil, l'animation et la coordination de l'action des services déconcentrés de l'Etat, mais aussi pour le suivi des dossiers.

Il serait également souhaitable d'y envisager le regroupement des différents services de l'Etat.

4. DEMANDES DE SUBVENTION

4.1. REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, le Rempart Athlétisme Club de Wissembourg sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour le 2^o semestre 2012 ainsi que pour le 1^o semestre 2013.

Montant total des locations jeunes :

- 2 ^o semestre 2012 :	238,50 €
- 1 ^o semestre 2013 :	369,00 €
TOTAL	607,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention à hauteur de 70% du montant des locations jeunes, soit 425,25 € au Rempart Athlétisme Club de Wissembourg pour les périodes citées ci-dessus.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

4.2. ASSOCIATION EX NIHILO

Dans le cadre de ses activités, l'association Wissembourgeoise EX NIHILO souhaite mettre en valeur le patrimoine local en organisant des animations et spectacles à destination d'un large public venu de Wissembourg et d'ailleurs.

A l'occasion des festivités de NOËL 2013, cette association a choisi de renouveler son concept de promenade contée dans les rues de la vieille ville sous la forme d'un nouveau projet intitulé "L'étrange banquet de Hans Trapp". Huit représentations auront lieu les samedi 07/12 et 14/12 et dimanche 08/12 et 15/12 (2 départs par soirée à 16h30 et 18h00).

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de 1 500 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fct 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association EX NIHILO dans les conditions exposées ci-dessus.

5. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE - BUDGET VILLE

Dans le cadre d'un réajustement des dépenses d'investissement et de fonctionnement du budget Ville 2013, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	N° Compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle	Observations
Dépenses d'investissement	21311 prog. 481 fct 020	Travaux Mairie (solde aile ouest)	180 000 €	- 10 000 €	170 000 €	ajustement en fonction des réalisations 2013
Dépenses d'investissement	21311 prog. 481 fct 020	Travaux Mairie (fenêtres + stores)	62 000 €	+ 4 000 €	66 000 €	installation de stores complémentaires
Dépenses d'investissement	21311 prog. 481 fct 020	Travaux Mairie (complément aile est)	23 000 €	+ 7 000 €	30 000 €	travaux complémentaires faux- plafond + peinture
Dépenses d'investissement	21311 prog. 481 fct 020	Travaux Mairie (hall + sas d'entrée + étude éclairage)	90 000 €	+ 6 000 €	96 000 €	travaux complémentaires peinture
Dépenses d'investissement	21318 prog. 677 fct. 025	Travaux Maison des Associations	315 000 €	+ 50 000 €	365 000 €	avenants travaux + aménagement du sous- sol

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

Dépenses d'investissement	21318 prog. 678 fct. 020	Travaux centre technique	60 000 €	- 15 000 €	45 000 €	ajustement en fonction des réalisations 2013
Dépenses d'investissement	21318 prog. 480 fct. 314	Travaux LA NEF	13 000	+ 3 000 €	16 000 €	travaux de sécurité complémentaires
Dépenses d'investissement	21318 fct. 324	Travaux orgue église St Jean	650 000 €	- 100 000 €	550 000 €	ajustement en fonction de l'avancée des travaux
Dépenses d'investissement	21318 fct. 324	Travaux tribune d'orgue église St Jean	190 000 €	-100 000 €	90 000 €	début des travaux fin 2013 / début 2014
Dépenses d'investissement	21312 prog. 4825 fct. 211	Travaux école de l'Europe (auvent)	25 000 €	+ 5 000 €	30 000 €	travaux de fondation complémentaires
Dépenses d'investissement	21312 prog. 4827 fct. 211	Travaux école maternelle Altstadt (chauffage)	0 €	+ 26 000 €	26 000 €	installation nouvelle chaudière
Dépenses d'investissement	21312 prog. 48211 fct. 212	Travaux école primaire Altstadt	48 000 €	- 48 000 €	0 €	travaux toiture + chauffage non réalisés en 2013
Dépenses d'investissement	21312 prog. 48212 fct. 213	Travaux école de Weiler	0 €	+ 4 000 €	4 000 €	travaux de menuiserie
Dépenses d'investissement	21312 fct. 212	Travaux école St Jean-Ohleyer	0 €	+ 1 000 €	1 000 €	travaux sanitaires
Dépenses d'investissement	21312 prog. 48213 fct. 212	Travaux école Wentzel	0 €	+ 2 000 €	2 000 €	installation prises informatiques complémentaires
Dépenses d'investissement	21318 fct.324	Travaux église de Weiler	10 000 €	- 10 000 €	0 €	travaux toiture réalisés en régie
Dépenses d'investissement	21318 prog. 512 fct. 413	Travaux piscine	60 000 €	- 5 000 €	55 000 €	ajustement en fonction des réalisations 2013
Dépenses d'investissement	21318 prog. 651 fct. 020	Dépenses ancienne synagogue	26 000 €	- 10 000 €	16 000 €	ajustement en fonction des réalisations 2013
Dépenses d'investissement	21318 fct. 830	Travaux maison forestière Schleithal	3 000 €	+ 5 000 €	8 000 €	installation nouvelle chaudière bois
Dépenses d'investissement	21318 prog. 700 fct. 020	Travaux bâtiment IMP	15 000 €	- 5 000 €	10 000 €	ajustement en fonction des réalisations 2013

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

Dépenses d'investissement	21318 prog. 693 fct. 020	Travaux foyer paroissial Altenstadt	170 000 €	+ 7 000 €	177 000 €	travaux protection incendie
Dépenses d'investissement	21318 fct. 020	Diagnostic chauffage divers bâtiments	12 000 €	- 12 000 €	0 €	diagnostic non réalisé en 2013
Dépenses d'investissement	2151 prog. 692 fct. 822	Travaux giratoire Allée des Peupliers (solde)	95 000 €	+ 15 000 €	110 000 €	suite avenants travaux
Dépenses d'investissement	2151 prog. 610 fct. 822	Dépenses traversée Altenstadt (honoraires)	20 000 €	+ 25 000 €	45 000 €	ajustement en fonction des honoraires à payer sur 2013
Dépenses d'investissement	2151 prog. 564 fct. 822	Travaux extension voirie	50 000 €	- 10 000 €	40 000 €	ajustement en fonction des réalisations 2013
Dépenses d'investissement	2151 fct. 824	Travaux voirie carrefour Stichaner	0 €	+ 22 000 €	22 000 €	liés aux travaux du Conseil Général sur le carrefour
Dépenses d'investissement	2151 fct. 324	Travaux aménagement cour du SMICTOM	0 €	+ 14 000 €	14 000 €	pas prévu au BP 2013
Dépenses d'investissement	2138 fct. 824	Travaux remparts	10 000 €	+ 16 000 €	26 000 €	réaménagement accès Grabenloch
Dépenses d'investissement	2138 fct. 824	Travaux passerelle Wiesenphaedel Weiler	7 000 €	- 7 000 €	0 €	travaux non réalisés en 2013
Dépenses d'investissement	2138 fct. 020	Travaux local tir au pistolet	28 000 €	+ 1 000 €	29 000 €	ajustement en fonction des réalisations 2013
Dépenses d'investissement	21318 fct. 020	Participation ES (réseaux électriques)	20 000 €	- 8 000 €	12 000 €	ajustement en fonction des réalisations 2013
Dépenses d'investissement	2031 fct. 811	Frais d'études Lauter (continuité écologique)	15 000 €	- 10 000 €	5 000 €	étude réalisée partiellement
Dépenses d'investissement	2111 fct. 824	Achat de terrains	50 000 €	+ 10 000 €	60 000 €	ajustement en fonction des réalisations 2013
Dépenses d'investissement	2183 fct. 323	Matériel informatique - archives municipales	0 €	+ 2 000 €	2 000 €	achat ordinateur portable + logiciels
Dépenses d'investissement	2183 fct. 020	Matériel informatique et bureautique - Mairie Altenstadt	0 €	+ 2 000 €	2 000 €	achat ordinateur + télécopieur
Dépenses d'investissement	2184 fct. 025	Mobilier - Maison des Associations	2 000 €	+ 18 000 €	20 000 €	achat tables + chaises + meubles
Dépenses d'investissement	2184 fct. 020	Mobilier - Mairie	10 000 €	+ 5 000 €	15 000 €	achat mobilier complémentaire suite déménagement
Dépenses d'investissement	2182 fct. 810	Achat nacelle	60 000 €	- 60 000 €	0 €	achat non réalisé en 2013

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

Dépenses d'investissement	2188 fct. 823	Achat tondeuse ETESIA	0 €	+ 25 000 €	25 000 €	achat pas prévu au BP 2013
Dépenses d'investissement	2138 fct. 811	Travaux de consolidation des garde-corps	25 000 €	- 5 000 €	20 000 €	ajustement en fonction des réalisations 2013
Dépenses d'investissement	2188 fct. 823	Achat serres en bâches	0 €	+ 7 000 €	7 000 €	achat non prévu au BP 2013
Dépenses d'investissement	2188 fct. 311	Achat instruments de musique	24 000 €	+ 13 000 €	37 000 €	achat instruments de musique pour "l'orchestre à l'école"
Dépenses d'investissement	2188 fct. 024	Achats coffrets électriques (manifestations)	6 000 €	+ 1 000 €	7 000 €	achat d'un coffret complémentaire
Dépenses d'investissement	2188 fct. 020	Achat matériel divers	20 000 €	+ 9 000 €	29 000 €	achat défibrillateur cardiaque + matériels divers complémentaires
Dépenses d'investissement	020 fct. 01	Dépenses imprévues	53 000 €	- 30 000 €	23 000 €	
Recettes d'investissement	1323 fct. 324	Subvention Conseil Général pour l'orgue St Jean	81 000 €	- 81 000 €	0 €	inscrit au contrat de territoire mais pas de versement avant 2014
Recettes d'investissement	1323 fct. 324	Subvention Conseil Général pour la tribune d'orgue à l'église St Jean	27 000 €	- 27 000 €	0 €	inscrit au contrat de territoire mais pas de versement avant 2014
Recettes d'investissement	1321 fct. 324	Subv. Ministère Culture pour l'orgue St Jean	138 000 €	- 25 000 €	113 000 €	réajustement suite aux rectifications des dépenses
Recettes d'investissement	1313 fct. 811	Subv. Conseil Général frais d'étude Lauter	10 000 €	- 7 000 €	3 000 €	réajustement suite aux rectifications des dépenses
Dépenses de fonctionnement	73925 fct. 01	Reversement fonds de péréquation des ressources (FPIC)	15 000 €	+ 6 000 €	21 000 €	ajustement suite notification de l'Etat
Dépenses de fonctionnement	022 fct. 01	Dépenses imprévues	70 000 €	- 36 000 €	34 000 €	
Dépenses de fonctionnement	657499 fct. 025	Subventions diverses	57 000 €	+ 10 000 €	67 000 €	demandes de subventions compl.
Dépenses de fonctionnement	61551 fct. 813	Entretien matériel roulant	34 000 €	+ 15 000 €	49 000 €	remplacement moteur de la balayeuse
Dépenses de fonctionnement	6283 fct. 025	Frais de nettoyage des locaux	5 000 €	+ 5 000 €	10 000 €	nettoyage vitres compl. Maison des Associations + LA NEF

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modification n° 2

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

6. GESTION DES CREDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CREDITS DE PAIEMENT – RECTIFICATION APRES DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 (BUDGET VILLE)

Dans le cadre du budget principal de la Ville de Wissembourg, par la délibération du 12 avril 2013, le Conseil Municipal avait décidé de traiter plusieurs opérations d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement.

Suite à la décision budgétaire modificative n°2, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et cinq abstentions (P. BERTRAND, M. BRUNNER, D. SCHWEINBERG, R. KANY, D. PFEFFER)** les modifications qui en découlent au niveau des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) existants. Voici un tableau réactualisé incluant les modifications apportées :

Imputation budgétaire	N° AP	Durée	Intitulé	Montant AP (TTC) en €	Montant des CP (TTC) en €		
					2012	2013	2014
21311 prog. 481 fct 020	001/2012	2 ans	Travaux Mairie Wbg (aile ouest)	411 000	241 000	170 000	0
21318 prog. 677 fct 025	004/2012	2 ans	Travaux maison des associations et des services	378 000	13 000	365 000	0
2151 et 2152 prog. 692 fct 822 +458104	005/2012	2 ans	Travaux giratoire Allée Peupliers (y compris part Départementale)	660 000	514 000	146 000	0
21318 fct 324	001/2013	3 ans	Travaux orgue St Jean	892 000	31 000	550 000	311 000

Le financement prévisionnel rectifié de ces autorisations de programme est le suivant :

AP n°001/2012 : Travaux Mairie Wissembourg (aile ouest)

Autofinancement par Ville	347 369 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>63 631 €</u>
TOTAL	411 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

AP n°004/2012 : Travaux Maison des Associations et Services

Département du Bas-Rhin	48 192 €
Région Alsace	32 382 €
Etat (crédits parlementaires)	17 600 €
Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux)	46 400 €
Autofinancement par Ville	174 904 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>58 522 €</u>
TOTAL	378 000 €

AP n°005/2012 : Travaux giratoire Allée des Peupliers

Département du Bas-Rhin	148 765 €
Budget annexe - Allée des Peupliers	100 000 €
Budget annexe – GUMBERLE	100 000 €
Autofinancement par Ville	225 310 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>85 925 €</u>
TOTAL	660 000 €

AP n°001/2013 : Travaux orgue église St Jean

Département du Bas-Rhin	111 872 €
Etat (Ministère de la culture)	164 517 €
Etat (enveloppe travaux d'intérêt local)	30 000 €
Autofinancement par Ville	150 000 €
Paroisse St Jean + association des amis de l'orgue St Jean	297 511 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>138 100 €</u>
TOTAL	892 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

7. EMPRUNTS 2013 – BUDGET VILLE – PROROGATION D'UN PRÊT

L'encours actuel de la dette du budget principal de la Ville intègre un prêt "relais" de 650 000 € qui a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne et qui arrive à échéance le 31/12/2013. Il sera remboursé partiellement en 2013 du fait de la vente prévue de l'ancien centre technique (350 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et cinq voix contre (P. BERTRAND, M. BRUNNER, D. SCHWEINBERG, R. KANY, D. PFEFFER)

- de proroger auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace l'encours restant d'un montant de 300 000 € aux conditions suivantes :

Durée du prêt :	2 ans
Périodicité de paiement des intérêts :	trimestrielle
Taux :	EURIBOR 3 mois + marge 1,16 %
Remboursement du capital :	in fine ou au fur et à mesure de la vente du bâtiment
Commissions :	0,10 %, soit 300 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents nécessaires à la mise en place de celui-ci.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

8. EMPRUNTS 2013 - BUDGETS ANNEXES

8.1. BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE

8.1.1. PROROGATION D'UN PRÊT

L'encours actuel du budget du lotissement GUMBERLÉ se monte à 310 000 €. Ce prêt a été contracté en 2011 auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace et arrive à échéance au 31/12/2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et cinq voix contre (P. BERTRAND, M. BRUNNER, D. SCHWEINBERG, R. KANY, D. PFEFFER)

- de proroger auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace cet encours de 310 000 € aux conditions suivantes :

Durée du prêt :	2 ans
Périodicité de paiement des intérêts :	trimestrielle
Taux :	Euribor 3 mois + marge 1,16%
Remboursement du capital :	in fine ou au fur et à mesure des ventes de terrains
Commission :	0,10%, soit 310 €

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents nécessaires à la mise en place de celui-ci.

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

8.1.2. EMPRUNT

Afin d'équilibrer le compte administratif de ce budget annexe et de préfinancer les dépenses réalisées dans l'attente de la vente des terrains, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et cinq voix contre (P. BERTRAND, M. BRUNNER, D. SCHWEINBERG, R. KANY, D. PFEFFER)** de réaliser un emprunt de 550 000 € pour le budget du lotissement GUMBERLÉ auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE aux conditions suivantes :

Durée du prêt :	2 ans
Périodicité de paiement des intérêts :	trimestrielle
Taux :	Euribor 3 mois + marge 1,16%
Remboursement du capital :	in fine ou par remboursement anticipé sans frais
Commission :	0,15% du montant du prêt, soit 825 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

8.2. BUDGET ZA PÉPINIÈRE – PROROGATION D'UN PRÊT

L'encours actuel du budget ZA PÉPINIÈRE se monte à 450 000 €. En effet, un prêt de 650 000 € a été contracté en 2011 auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace et arrive à échéance le 31/12/2013. Ce prêt a fait l'objet d'un remboursement anticipé de 200 000 € en 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et cinq voix contre (P. BERTRAND, M. BRUNNER, D. SCHWEINBERG, R. KANY, D. PFEFFER)

- de proroger auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace l'encours restant de 450 000 € aux conditions suivantes :

Durée du prêt :	2 ans
Périodicité de paiement des intérêts :	trimestrielle
Taux :	Euribor 3 mois + marge 1,16%
Remboursement du capital :	in fine ou au fur et à mesure des ventes de terrains
Commission :	0,10%, soit 450 €

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents nécessaires à la mise en place de celui-ci.

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

8.3. BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL

8.3.1. PROROGATION D'UN PRÊT

L'encours actuel du budget QUARTIER STEINBAECHEL se monte à 200 000 €. Ce prêt a été contracté en 2011 auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace et arrive à échéance au 31/12/2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et cinq voix contre (P. BERTRAND, M. BRUNNER, D. SCHWEINBERG, R. KANY, D. PFEFFER)

- de proroger auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace cet encours de 200 000 € aux conditions suivantes :

Durée du prêt :	2 ans
Périodicité de paiement des intérêts :	trimestrielle
Taux :	Euribor 3 mois + marge 1,16%
Remboursement du capital :	in fine ou au fur et à mesure des ventes de terrains
Commission :	0,10%, soit 200 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents nécessaires à la mise en place de celui-ci.

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

8.3.2. EMPRUNT

Afin d'équilibrer le compte administratif de ce budget annexe et de préfinancer les dépenses réalisées dans l'attente de la vente des terrains, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et cinq voix contre (P. BERTRAND, M. BRUNNER, D. SCHWEINBERG, R. KANY, D. PFEFFER)** de réaliser un emprunt de 230 000 € pour le budget du quartier STEINBAECHEL auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE aux conditions suivantes :

Durée du prêt :	3 ans
Périodicité de paiement des intérêts :	trimestrielle
Taux :	Euribor 3 mois + marge 1,36%
Remboursement du capital :	in fine ou par remboursement anticipé sans frais
Commission :	0,15% du montant du prêt, soit 345 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

8.4. BUDGET ALLÉE DES PEUPLIERS TRANCHE 2 - EMPRUNT

Afin d'équilibrer le compte administratif de ce budget annexe et de préfinancer les dépenses réalisées dans l'attente de la vente des terrains, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et cinq voix contre (P. BERTRAND, M. BRUNNER, D. SCHWEINBERG, R. KANY, D. PFEFFER)** de réaliser un emprunt de 150 000 € pour le budget allée des Peupliers TR2 auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE aux conditions suivantes :

Durée du prêt :	2 ans
Périodicité de paiement des intérêts :	trimestrielle
Taux :	Euribor 3 mois + marge 1,16%
Remboursement du capital :	in fine ou par remboursement anticipé sans frais
Commission :	0,15% du montant du prêt, soit 225 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

8.5. BUDGET LOTISSEMENT DES QUATRE VENTS - EMPRUNT

Afin d'équilibrer le compte administratif de ce budget annexe et de préfinancer les dépenses réalisées dans l'attente de la vente des terrains, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et cinq voix contre (P. BERTRAND, M. BRUNNER, D. SCHWEINBERG, R. KANY, D. PFEFFER)** de réaliser un emprunt de 170 000 € pour le budget lotissement des Quatre Vents auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE aux conditions suivantes :

Durée du prêt :	2 ans
Périodicité de paiement des intérêts :	trimestrielle
Taux :	Euribor 3 mois + marge 1,16%
Remboursement du capital :	in fine ou par remboursement anticipé sans frais
Commission :	0,15% du montant du prêt, soit 255 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

9. VENTE D'UN TERRAIN DE CONSTRUCTION (LOTISSEMENT GUMBERLE - 1ère TRANCHE)

Vu l'engagement pour acquérir signé par Monsieur Christian CORRADI, demeurant à 67160 Riedseltz, 10, Rue de la Laiterie,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu le plan du procès-verbal d'arpentage provisoire,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- la vente au profit de Monsieur Christian CORRADI ou toutes autres personnes physique ou morale pouvant se substituer, d'un terrain de construction située dans la première tranche du lotissement GUMBERLE en zone UB2 du PLUI en vigueur et cadastré provisoirement sous :

Désignation cadastrale provisoire	Superficie
Section 7E n° (6)/468	11,59 ares
Section 7E n° (4)/467	0,31 ares
Section 7E n° (13)/0.466	0,65 ares
Section 7 E n° (7)/469	1,19 ares
Total	13,74 ares

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

- ladite cession moyennant le prix de € 11.500,00 HT l'are et selon le régime de la TVA applicable, soit 158.010 € HT,
- M. le Maire à signer un procès-verbal d'arpentage,
- M. le Maire à signer la promesse de vente comportant les conditions suspensives liées à l'urbanisme et au financement, précision faite que l'acquéreur payera le prix en totalité le jour de la signature de l'acte authentique de vente,
- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

10. VENTE D'UNE PARCELLE (LOTISSEMENT GUMBERLE - 1ère TRANCHE)

Vu l'engagement pour acquérir signé par Monsieur Guy Fernand CLAUSS et Madame Chantal Fernande Marie Antoinette CLAUSS, gérants de la SCI CEGE à 67160 Altenstadt, 1, Rue Principale,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu le plan du procès-verbal d'arpentage provisoire,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- la vente au profit de la SCI CEGE ou toutes autres personnes physique ou morale pouvant se substituer, d'un terrain située dans la première tranche du lotissement GUMBERLE en zone UB2 du PLUI en vigueur, constituant un chemin d'accès et cadastré provisoirement sous :

Désignation cadastrale provisoire	Superficie
Section 7E n° (8)/469	1,92 ares
Section 7E n° (12)/0.466	0,13 ares
Total	2,05 ares

- ladite cession moyennant le prix de € 11.500,00 HT l'are et selon le régime de la TVA applicable, soit 23.575 € HT,
- M. le Maire à signer un procès-verbal d'arpentage,
- M. le Maire à signer la promesse de vente comportant les conditions suspensives liées à l'urbanisme et au financement, précision faite que l'acquéreur payera le prix en totalité le jour de la signature de l'acte authentique de vente,
- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

11. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE DES EAUX / SCI LE DOMAINE DES VIGNES (ANCIEN LEP)

Vu le plan matérialisant la servitude de passage de canalisation souterraine des eaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation par la SCI LE DOMAINE DES VIGNES, propriétaire du fonds servant cadastré sous Section 22 n° 174/115 au profit de la Ville de Wissembourg, propriétaire du fonds dominant cadastré sous Section 22 n° 7G n° 887/811.

Les conditions d'utilisation de cette servitude seront à définir entre la SCI LE DOMAINE DES VIGNES et la Ville de Wissembourg.

M. le Maire est autorisé dans les mêmes termes à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à la réalisation de la constitution de servitude.

12. ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE GAZ POUR L'ANNÉE 2014 – INFORMATION

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 novembre 2013 en vue d'émettre un avis sur l'attribution du marché de fourniture de gaz.

Après analyse des propositions, les membres de la commission d'appel d'offres ont proposé de retenir l'offre de GDF SUEZ.

La proposition remise par GDF SUEZ présente les conditions tarifaires suivantes:

- tranche ferme: 41 822,97 euros HT
- tranche conditionnelle (regroupe les points de livraison dont l'intégration est différée dans le temps): 34 269,94 euros HT

Montant total du marché en euros HT : 76 092,91 euros HT

Le prix est un prix fixe (non révisable) sur toute la période couverte par le marché (à savoir du 01/01/14 au 31/12/14).

Dans la mesure où au terme de la consultation, le montant du marché est inférieur à 90 000 €, celui-ci ne nécessite pas un vote du Conseil Municipal.

13. TRAVAUX DE DÉPOLLUTION D'UN TERRAIN SITUÉ ROUTE DE SCHWEIGEN

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser des travaux de dépollution d'un terrain situé route de Schweigen sur lequel se trouvait l'ancien Lycée d'enseignement professionnel. Il s'agit d'une pollution par fuite d'hydrocarbures, intervenue à la fin des années 1970 provenant d'une

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

ancienne cuve de stockage de fioul. A l'origine, ce terrain appartenait à la Ville et avait été mis à disposition de l'Etat pour la construction du LEP qui a ensuite été transféré à la Région Alsace dans le cadre des lois de décentralisation. Ce bien a été vendu par la Ville fin 2011 à un promoteur immobilier, le Cabinet SCHORP de Haguenau. Celui-ci a obtenu, en date du 7 juin 2012, une autorisation de construire 36 logements sur ce site.

C'est lors du démarrage des travaux de terrassement, que des terres polluées aux hydrocarbures ont été découvertes dans la zone sud-ouest du terrain. Le promoteur a missionné un cabinet spécialisé (BURGEAP) pour assurer l'évacuation et le traitement de ces terres dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le cabinet a estimé une quantité de 1940 tonnes de terres à évacuer et à traiter. Les services de l'Etat ont été informés de la situation. Les travaux d'évacuation de ces terres sont en voie d'achèvement.

L'estimation financière de l'opération de dépollution s'élève à près de 150 000,00 € HT hors frais de bureau d'études, d'analyses et divers.

D'ores et déjà, le Président de la Région Alsace a fait connaître la possibilité d'obtention d'une aide financière de 50 % du coût HT des travaux.

Plan de financement : 50 % Région Alsace
 solde Ville de Wissembourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de prendre en charge les travaux de dépollution
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires
- de solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

14. DEBARDAGE ALTERNATIF EN FORET COMMUNALE (CONTRAT NATURA 2000)

Contexte

Dans certaines parcelles de la première série de la forêt communale de Wissembourg, l'exploitation des bois est rendue difficile, à cause du caractère très humide de certains secteurs (forêts humides de type alluviales) : le débardage à l'aide de tracteurs est impossible sur une grande partie de l'année.

Un retard d'exploitation est constaté par rapport aux prévisions de l'Aménagement Forestier, et cet état de fait engendre un handicap qui met en péril l'équilibre économique de l'exploitation forestière.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

Possibilité de mettre en œuvre un contrat Natura 2000

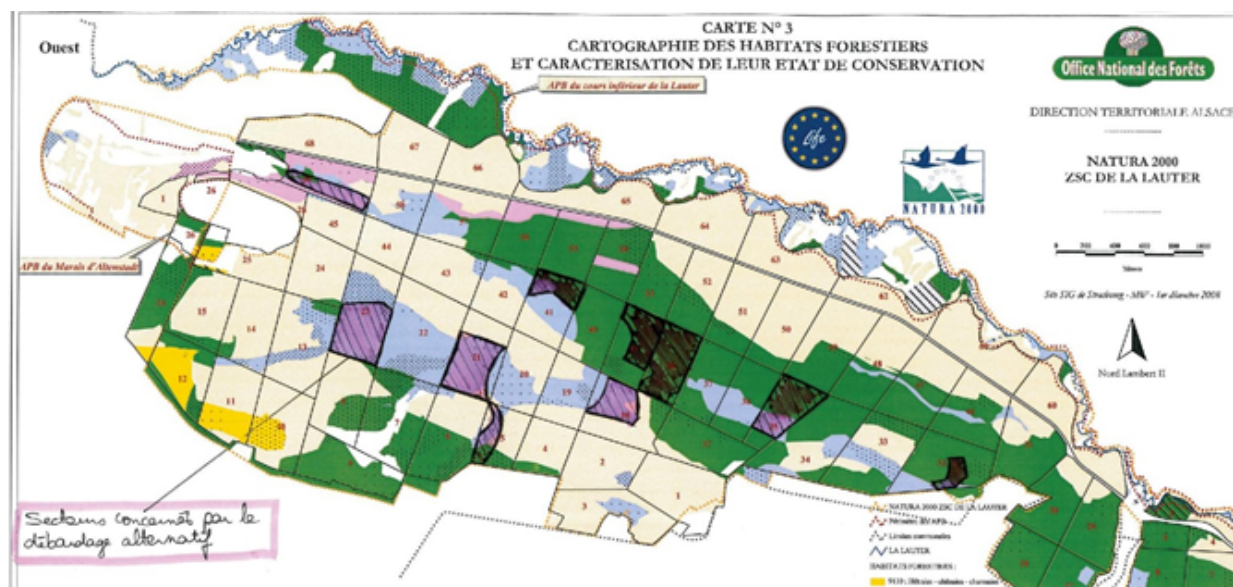
Pour les parcelles forestières situées dans le périmètre du site Natura 2000 de la Lauter, il est possible d'utiliser des "contrats forestiers" qui permettent de mettre en œuvre des solutions alternatives de débardage, adaptées aux forêts humides, telles que le débardage à cheval.

Ainsi, il est proposé de mettre en œuvre la mesure L_MRF3 du DOCOB du site Natura 2000 de la Lauter, qui s'intitule *"Réduction de l'impact des dessertes forestières en forêt alluviale, par la mise en place d'ouvrages de franchissement temporaires ou par la recherche de solutions alternatives de débardage"*.

La signature d'un tel contrat permet :

- à l'ONF d'exploiter les parcelles considérées, dans un double objectif de production et de protection des biotopes sensibles,
- à la Ville de Wissembourg de percevoir une indemnité correspondant au surcoût lié à la mise en œuvre d'une technique alternative de débardage, plus onéreuse qu'un débardage "classique".

Dans cette optique, l'ONF a pris contact avec un débardeur à cheval installé récemment qui est intéressé par ce travail et sensibilisé aux milieux fragiles. Il pourrait intervenir dès cet hiver à Wissembourg dans les secteurs repérés sur la carte ci-dessous.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'approuver la mise en œuvre de techniques alternatives pour le débardage dans les parcelles de forêt humide, où l'exploitation classique est quasi-impossible,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

- d'autoriser M. le Maire à engager un contrat Natura 2000 permettant à la commune propriétaire de percevoir une indemnité correspondant au sur-coût engendré par la mise en œuvre de techniques alternatives de débardage, par rapport aux techniques classique (financement Etat – FEADER).
Le contrat sera conforme au descriptif de la mesure F22716 « *Prise en charge du sur-coût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif* » de l'arrêté préfectoral n°2013 / 34 relatif aux conditions financières, administratives et techniques au niveau régional des mesures de gestion des milieux forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000,
- de confier à l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale, la mise en œuvre de ces opérations de débardage alternatif,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents pour mener à bien ce dossier.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

15. CREATIONS DE POSTE

Dans le cadre d'avancements de grade pour lesquels les agents remplissent les conditions, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de créer deux postes d'**Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe** à temps complet, indice brut 299 – indice brut 446 à compter du 1^{er} décembre 2013.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

****Informations****

15. ENQUÊTE PUBLIQUE: DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR PAR EXTENSION D'UNE ACTIVITÉ EXISTANTE À SCHLEITHAL

Le Conseil Municipal est appelé a donné son avis dans le cadre de l'enquête publique prescrite par le Préfet suite la demande présentée par l'EARL GERTZ relative à l'exploitation d'un élevage de volailles par extension d'une activité existante à Schleithal. L'enquête publique est ouverte du 25 novembre 2013 jusqu'au 6 janvier 2014 inclus, conformément à l'article R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, le Conseil Municipal peut donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête. Le dossier complet peut être consulté au service technique.

Ce point sera soumis pour avis au Conseil Municipal du mois de décembre.

16. DIVERS

- **Prochain Conseil Municipal le 20 décembre à 18h30**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 novembre 2013

➤ Calendrier des manifestations

Pour les festivités de Noël, calendrier des manifestations complet dans la brochure "Noël 2013 à Wissembourg"

Autres manifestations (programme complet sur le site internet de la Ville) :

Samedi 23 novembre	Ramassage de vieux papiers	Paroisse catholique	Bennes disponibles fossé des tilleuls	Wissembourg	Journée	Accès libre
Samedi 23 novembre	Concert Alsace Gospel Choir	Association "Joie et Vie"	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h	17 € / 12 € tarif réduit
Lundi 25 novembre	Conférence-débat : Le Zonta dit non aux violences faites aux femmes	Zonta Club de Wissembourg	Salle communale	Altenstadt	19h30	Accès libre
Vendredi 29 novembre	Concert de jazz : Chris Jarrett	APRCW	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	19h	8 € / 6 € / 5,50 €
Mardi 3 décembre	Collecte de sang	Amicale pour le don du sang bénévole de Wissembourg et environs	Foyer Sts Pierre et Paul	Wissembourg	10h-13h et 16h-20h	Accès libre
Mercredi 4 décembre	Conférence : L'Alsace napoléonienne	Université du temps libre	MDAS	Wissembourg	14h30	Tarifs à consulter
Jeudi 5 décembre	Ciné-regards : "Singué Sabour - pierre de patience" de Atiq Rahimi	Ciné-Club de Wissembourg	La Saline	Soultz-sous-Forêts	20h	6 € / 4,5 €
Vendredi 6 décembre	Téléthon	Intersociété d'Altenstadt	Salle communale	Altenstadt		Accès libre
Vendredi 6 décembre	Chanson française d'autrefois : Ernest, les contes défaits	APRCW	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h30	15 € / 13 € / 5,50 €
Samedi 7 décembre	Conférence Pamina : statut spécifique de l'église protestante d'Alsace et de Lorraine	Paroisse protestante	Salle Westercamp	Wissembourg	14h	Accès libre
Mercredi 11 décembre	Cinéma : Niko, le petit renne 2	Mairie	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	14h30	5,50 € / 4 € moins de 16 ans
Mercredi 11 décembre	Cinéma : Rush	Mairie	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h	5,50 € / 4 € moins de 16 ans
Dimanche 15 décembre	Concert du dimanche	Festival International de Musique	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	17h	3 € / gratuit moins de 16 ans

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 19h45.